



CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR
NOTRE RAPPORT

Pourquoi faire de la e-santé un chantier prioritaire en France ?

- Mieux anticiper et réagir face aux crises sanitaires.
- Améliorer la prise en charge des patients.
- Mieux accompagner les soignants.

Paris, le 18 juin 2020 - La pandémie de Covid-19 a mis en lumière le formidable potentiel des solutions numériques appliquées à la santé mais aussi l'insuffisante digitalisation de notre système de soins.

Pour faire de la e-santé un chantier prioritaire en France et promouvoir une filière santé unie et visible, Thomas Buberl, directeur général d'AXA, Bernard Charlès, vice-président et directeur général de Dassault Systèmes et Thomas London, directeur associé santé et secteur public de McKinsey Paris, tous les trois présidents du groupe de travail de l'Institut Montaigne, se mobilisent en signant le rapport *E-santé : augmentons la dose !*, publié aujourd'hui.

A partir d'une centaine d'auditions (menées auprès d'acteurs de la formation, de fédérations, d'industriels, de start-ups, d'associations de patients, de soignants, d'offreurs de biens et de services de santé, de directeurs d'établissements, de décideurs public etc.) et de comparaisons internationales, ce travail dessine une stratégie de long terme pour déployer une approche numérique et innovante du secteur. Révéler le potentiel de la e-santé permettrait notamment de mieux anticiper les crises, d'améliorer la prise en charge des patients et l'accompagnement des soignants.

[Le développement de la e-santé en France représente par ailleurs une possibilité de création de valeur évalué entre 16 et 22 milliards d'euros annuel par McKinsey & Company.](#)

Au travers de 12 propositions pour un *new deal* de la santé, l'Institut Montaigne appelle à la mobilisation des acteurs de terrain, à l'utilisation responsable des données de santé, à la construction d'un environnement réglementaire et technique propice au déploiement de la e-santé mais aussi à l'instauration d'une culture de la confiance autour du numérique en santé. L'existence de la feuille de route ministérielle "Accélérer le virage numérique" est un véritable atout sur lequel il faut s'appuyer mais le rapport met en lumière le fait qu'il faille aller plus loin et plus vite dans son exécution.

“Avec le vieillissement de la population et la révolution numérique, notre système de santé fait face à des défis grandissants. Nous devons le moderniser. A travers des coopérations entre le public et le privé, le déploiement de la e-santé fait partie des bases indispensables sur lesquelles nous pourrions construire un système qui réponde aux nouveaux enjeux”, a commenté Thomas Buberl, directeur général d’AXA et co-président du groupe de travail à l’origine du rapport.

“Nous appelons à un New Deal de la santé en France : la naissance d’une vraie filière de santé avec une ambition de qualité de service au citoyen et de compétitivité à l’export. La santé doit dépasser la seule logique de coût pour intégrer une logique de valeur et de souveraineté. Le cœur de cette filière publique-privée, c’est la coopération et la circulation des données autour de plateformes numériques. C’est ce qui permettra aux patients d’être plus autonomes, aux soignants de mieux se consacrer aux soins et aux entreprises d’innover et d’exporter. Il faut considérer les données de santé comme notre bien commun, un patrimoine dont les Etats sont les garants”, détaille Bernard Charlès, vice-président et directeur général de Dassault Systèmes et co-président du groupe de travail à l’origine du rapport.

“La crise du coronavirus nous a montré comment la technologie, appliquée au système de santé, pouvait sauver des vies, améliorer la gestion des situations critiques, produire de la valeur sanitaire, sociale et économique. En mettant en application l’ensemble des douze recommandations de ce rapport, nous avons la conviction que dans cinq ans, la prise en charge des patients sera transformée et leur pouvoir d’agir accru”, explique Thomas London, directeur associé au bureau français de McKinsey et co-président du groupe de travail à l’origine du rapport.

Révéler le potentiel de la e-santé...

Les nombreux entretiens menés ont révélé la sous-utilisation des technologies numériques dans le secteur de la santé en France. Ce sont pourtant des outils clés pour améliorer l’efficacité, la qualité et la sécurité de notre système de soins, le tout en maîtrisant les dépenses de santé. Dans le cadre de notre rapport, le cabinet de conseil en stratégie McKinsey a réalisé une étude inédite. Pour Thomas London qui a piloté cette étude, *“la e-santé, si elle était pleinement déployée, pourrait créer entre 16 et 22 milliards d’euros par an. Pour calculer ces gains, nous nous sommes appuyés sur des technologies qui existent déjà et dont les gains économiques ont été évalués par des études scientifiques robustes”*. Ces gains se concentrent autour de cinq axes de transformation qui donnent une vision du système de santé de demain :

- **Les patients sont rendus plus autonomes et gèrent leur propre santé**, à travers des solutions digitales leur permettant de suivre leur maladie et d’interagir avec le système de soins (applications mobiles, *chatbots* appuyés sur l’intelligence artificielle, prises de rendez-vous en ligne, etc.). La e-santé permet ainsi une plus grande implication des patients, qui deviennent des acteurs de leur santé et apprennent à surveiller leur maladie chronique ou leurs symptômes et à mieux s’orienter dans leurs parcours de soins. Le potentiel de création de valeur du déploiement de ces outils d’autonomisation des patients est estimé entre 3,3 et 4,7 milliards d’euros annuels par McKinsey.
- **La circulation des informations médicales est fluidifiée au bénéfice des patients par la dématérialisation des échanges**. Des outils comme le dossier médical partagé (DMP), les logiciels soignants ou l’e-prescription permettent un meilleur suivi, un meilleur accès, une meilleure coordination des soins et l’optimisation des coûts de gestion. Le potentiel de création de valeur de cette dématérialisation des échanges est évalué entre 3,4 et 4,7 milliards d’euros annuels par McKinsey.
- **La télémédecine permet un accès aux soins à travers des canaux multiples**. L’accès à la meilleure expertise pour tous est facilité. Le potentiel de création de valeur de la télémédecine est évalué entre 3,7 et 5,4 milliards d’euros annuels par McKinsey.

- **L'efficacité des structures de soins est décuplée et l'expérience des patients améliorée** grâce aux outils numériques, à l'intelligence artificielle et à l'automatisation qui permettent aux établissements de santé d'améliorer la performance et la disponibilité des équipes, du matériel médical et des plateaux techniques. Le potentiel de création de valeur de cette digitalisation de la logistique est évalué entre 2,4 et 3,4 milliards d'euros annuels par McKinsey.
- **La décision médicale et paramédicale est rendue plus fiable et sûre**, grâce à des outils permettant la diminution des risques d'erreur ou de retard au diagnostic et augmentant la fiabilité et la sûreté globale des processus. Ces outils, qui s'appuient sur des solutions d'intelligence artificielle, vont progressivement devenir indispensables pour une médecine plus efficace et au plus près des attentes des patients et des professionnels. Le potentiel de création de valeur en est évalué entre 3,3 et 4,2 milliards d'euros annuels par McKinsey.

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LE DÉTAIL DU CHIFFRAGE

... et permettre aux acteurs de terrain d'innover pour rattraper le retard français...

Malgré ces promesses, **le secteur de la santé est l'un des secteurs de l'économie les moins digitalisés. L'absence d'une filière santé visible et unie en France constitue un des défis majeurs pour permettre une digitalisation puissante.** Cette filière en devenir fait face à de nombreux conservatismes et silos et se voit trop souvent freinée par le poids des réglementations, les barrières culturelles et les contraintes financières. L'analyse des difficultés rencontrées par les acteurs interrogés montre que les principaux obstacles au déploiement de la e-santé en France jusqu'à présent ont été :

- **Les barrières à la pleine utilisation des données de santé** du fait notamment d'un investissement insuffisant dans les systèmes d'information en ville comme à l'hôpital et dans le médico-social, ainsi qu'à des freins réglementaires, techniques et culturels et à une faible confiance des acteurs.
- **Une trop faible valorisation de l'usage de la télémédecine et du numérique** ainsi qu'un déficit de formation et d'équipement des professionnels de santé.
- **Des dispositifs de financement de l'innovation peu coordonnés et peu lisibles**, majoritairement orientés vers les phases précoces de développement.
- **Une filière santé hétérogène et peu structurée**, composée d'acteurs multiples.
- **Un pilotage et une gouvernance éclatés en matière d'e-santé**, marqués notamment par des tensions entre les niveaux régional et national.
- **Un cadre d'évaluation** qui n'implique pas suffisamment les patients.

La puissance publique a bien saisi l'intérêt de favoriser l'innovation et la e-santé et s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse dans le cadre de Ma Santé 2022, mais il est urgent d'aller plus vite et plus loin. **Le périmètre d'intervention des pouvoirs publics doit être revu pour se concentrer sur un rôle stratégique et donner à l'ensemble des acteurs de terrain privés comme publics, plus d'autonomie et de capacité d'innovation.** L'ensemble des acteurs du système de santé doit se mettre en ordre de marche pour produire les résultats espérés, au risque sinon d'accentuer davantage le retard culturel et opérationnel dans le développement des solutions d'e-santé en France.

... pour un *new deal* de la santé !

La prise de conscience du caractère stratégique des entreprises du secteur santé, au même titre que ceux du secteur de la défense, est désormais unanimement partagée. Le système de santé

français doit ainsi parvenir à créer une dynamique vertueuse autour du numérique en santé. Pour y parvenir, notre système de santé doit être repensé, à travers quatre axes :

Axe 1 : s'appuyer sur la mobilisation des acteurs privés pour faire émerger une véritable filière de la santé en France.

- **Proposition 1** : ériger la e-santé au rang des projets prioritaires de la politique industrielle en France
- **Proposition 2** : sortir des oppositions entre secteurs privé et public pour favoriser les alliances et les *clusters* d'innovation en santé

Axe 2 : faire de la France un leader de la e-santé en facilitant l'accès aux données de santé pour l'ensemble de l'écosystème.

- **Proposition 3** : construire une "troisième voie" éthique au niveau européen en matière de données de santé
- **Proposition 4** : renforcer le pilotage et la régulation du système de santé par les données dans le cadre d'une stratégie nationale de santé publique
- **Proposition 5** : simplifier l'accès aux données de santé dans un cadre sécurisé et permettre au HDH de gagner en indépendance
- **Proposition 6** : renforcer les mesures de protection en matière de cybersécurité pour les données de santé

Axe 3 : construire un environnement réglementaire et technique propice au renforcement de la filière santé et au développement de solutions innovantes.

- **Proposition 7** : assouplir l'accès à la télémédecine en s'appuyant sur le cadre mis en place lors de l'épidémie de Covid-19
- **Proposition 8** : accompagner précocement les industriels à se conformer aux standards d'interopérabilité dans le développement de leurs solutions numériques
- **Proposition 9** : prioriser et investir dans les systèmes d'information en santé et le développement de la e-santé
- **Proposition 10** : adapter les méthodes d'évaluation aux solutions d'e-santé pour impliquer davantage les usagers

Axe 4 : bâtir une culture de la confiance autour du numérique en santé et des données de santé auprès des acteurs du système de santé.

- **Proposition 11** : multiplier les cas d'usage démontrant au grand public et aux professionnels de santé l'intérêt du partage et de l'utilisation des données de santé
- **Proposition 12** : former tous les acteurs du système de soins aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle tout en favorisant l'acculturation des décideurs à ces outils

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR
NOTRE RAPPORT

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse
06 99 79 43 62 ; loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : *think tank* indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

[Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, cliquez ici.](#)